

## **BUREAU DU CLIS**

### **REUNION DU 28 janvier 2003-COMPTE-RENDU**

Etaient présents :

- M. Bernard FITOUSSI, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Bernard HERGOTT, représentant M. LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mlle Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. J. P. BOURGEOIS, représentant M. BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CDR 55,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Michel CHAUGNY, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS,

Etaient excusés :

- M. Alain WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 16 décembre 2002.

M. MARIE souhaite que soit précisée sa demande exprimée lors du dernier bureau, qui est de connaître non pas le coût mais la nature des missions de la cellule d'assistance, et rappelle l'autre demande relative au coût journalier de l'arrêt du chantier. Il indique qu'à ce jour, malgré deux courriers adressés à l'ANDRA, aucune réponse ne lui est parvenue, et que la CADA a été saisie.

Sous réserve de ces observations, le compte-rendu est approuvé.

## 2) Programme d'activités et budget 2003.

Le programme et le budget correspondant sont adoptés et seront soumis à la prochaine réunion plénière. Les propositions de déplacements et de formation feront l'objet d'un courrier adressé à l'ensemble des membres du CLIS afin de connaître leurs attentes précises. Le bureau fixe à cinq le nombre de personnes qui représenteront le CLIS à Cordou, pour le quatrième séminaire COWAM (du 12 au 16 mars).

## 3) Démarches du groupe de travail « programme expérimental ».

M. FLEURY indique que le groupe de travail s'est réuni le 20 janvier et qu'il propose de lancer l'appel d'offres courant février auprès des organismes contactés (trois sur six ont répondu positivement), sur la base du document « Programme prévisionnel de recherche en laboratoire souterrain » et des cahiers des charges de réalisation des expérimentations, et d'un cahier des charges élaboré par le groupe de travail. Le choix de l'organisme sera effectué en juin, le délai de réponse finale étant fixé par l'organisme retenu, le souhait étant qu'une présentation puisse être faite lors de la première réunion plénière de 2004.

Le bureau donne son accord pour que cette procédure soit lancée (M. STERPENICH contactera au plus vite d'autres prestataires potentiels afin d'élargir si possible l'éventail de choix), et décide d'une rémunération à hauteur de 1500 € des organismes ayant répondu, dans la mesure où leur réponse est estimée complète.

Suite aux observations de M. MARIE, M. PIGUET fait état de la réponse de l'ANDRA relative aux documents de référence définissant le programme de recherche (courrier remis aux membres du bureau) Il confirme par ailleurs que le cahier des charges de réalisation de l'expérimentation OPC n'existe pas encore et qu'il transmettra au CLIS le référentiel « matériaux ». Enfin, M. STERPENICH se renseignera sur les programmes de recherche nationale de l'IRSN portant sur l'hydrogéologie et la cartographie géologique.

## 4) Point sur les réponses apportées à la motion du 25/01/02.

Concernant la réponse du ministère de la recherche suite à la transmission de la motion, M. MARIE suggère qu'une discussion soit prévue lors de la prochaine réunion plénière (il propose également qu'un point sur la géothermie soit ajouté à la motion).

Il est décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière un point sur la motion. Celle-ci sera rediffusée, accompagnée des réponses apportées par le ministère.

## 5) Questions diverses.

### - Rapport de M. POUCHAN :

Le rapport de M. POUCHAN sur l'hydrogéologie et le courrier d'accompagnement de M. TISSOT, Président de la CNE, sont remis aux membres du bureau.

### - Note de M. MOUROT :

M. MOUROT rappelle l'existence de ressources géothermiques connues en Champagne-Ardenne et dans la Meuse (documents du BRGM de 1979 à 1981), à une profondeur d'environ 1600 mètres, avec des températures variant entre 65° et 70° (notamment à Bure) et qui augmentent d'est en ouest. Il précise que la règle fondamentale de sûreté relative au stockage en formation géologique profonde (RFS III 2 f) interdit de stériliser des ressources exceptionnelles présentes dans le sous-sol, et cite, en annexe, le cas des ressources géothermiques (pas de stockage à proximité). Il estime que l'intérêt économique de ces ressources n'est peut-être pas évident aujourd'hui, mais qu'à l'avenir, les ressources pétrolières et gazières diminuant, la géothermie pourrait devenir une source d'énergie importante pour le chauffage.

M. PIGUET indique que les rapports du BRGM sont effectivement connus, et que les mesures de température faites dans deux forages (Lézeville et HTM 102) n'ont pas montré d'intérêt particulier (faible chaleur et quantité d'eau exploitable limitée). Il ajoute que pour pouvoir parler de ressources géothermiques, il faut réunir trois conditions : température suffisante, perméabilité et transmissivité suffisamment élevées et salinité adéquate (limitée). Pour M. MOUROT, ces deux forages ne sont pas représentatifs, le premier étant sur le fossé de Gondrecourt (de même que le forage de Germisay cité par M. ALLEMEERSCH), le second s'arrêtant avant le trias inférieur.

M. FLEURY soulève la question posée par la note de M. MOUROT, qui est : le stockage risque-t-il de stériliser une ressource négligée aujourd'hui, mais qui pourrait s'avérer utile dans l'avenir ? C'est pour lui tout le problème de la durée de vie des déchets et de la mémoire du site, le risque d'intrusion existant nécessairement à terme, et c'est pour cette raison que son association s'oppose à la voie du stockage. M. MARIE ajoute que l'application de la RFS III 2 f doit être envisagée dans le très long terme.

M. MALOLEPSZY remarque que la phase actuelle n'est qu'une phase de recherche de solution pour un problème existant, le laboratoire en étant l'un des instruments.

MM. ALLEMEERSCH et LHERITIER s'interrogent quant à la possibilité pour un membre du CLIS de s'exprimer en tant que tel dans la presse, alors que le sujet en cause n'a pas été abordé en réunion du CLIS. M. FLEURY ajoute que toute intervention publique d'un membre du bureau, se rapportant

à un sujet traité par lui, doit être représentative des positions prises par le bureau. M. le Préfet, avec l'accord de l'ensemble des membres, rappelle que la qualité de membre du bureau ou du CLIS ne peut-être utilisée qu'à raison d'un mandat donné par le bureau ou par l'assemblée plénière, chacun restant libre de s'exprimer en tant que citoyen.

En tout état de cause, le bureau décide d'inviter pour une prochaine réunion des représentants du BRGM et de l'ADEME (M. CHAUGNY indique qu'il a pris contact avec le BRGM de Reims et l'ADEME Lorraine, les deux étant prêts à intervenir).

- Courrier de Mutadis :

Le cabinet Mutadis souhaite prolonger le programme COWAM (réflexions sur les processus décisionnels et les enjeux de l'implantation d'un site dédié aux déchets radioactifs de haute activité), et demande à présenter son projet COWAM II au bureau. Celui-ci en accepte le principe, M. FLEURY estimant cette démarche intéressante au regard des projets de directives de la Commission européenne (le ministère de l'Industrie a d'ailleurs été saisi pour approcher la Commission, afin qu'un représentant vienne s'exprimer devant le CLIS).

- Activités des GIP :

M. LHERITIER demande une information plus complète et plus fréquente sur les activités des GIP des deux départements, par exemple par le biais des représentants des Conseils Généraux au sein du bureau. Avec l'accord de Mme MALFAIT-BENNI et de M. ALLEMEERSCH (qui précise au préalable que les critères d'attribution des subventions ne sont pas identiques pour les deux GIP), les responsables des GIP seront invités à une prochaine réunion du bureau.

- Coût de la réversibilité : M. STERPENICH est chargé d'effectuer une recherche documentaire sur la question.

6) Date du prochain bureau.

La prochaine réunion plénière est fixée au lundi 24 mars 2003, à 17h00, à la Préfecture de la Meuse (salle Poincaré).

La date du prochain bureau sera fixée ultérieurement.